

Le ministère cubain des Affaires étrangères explique en détail les mesures migratoires annoncées



La Havane, 17 mai (RHC) Le directeur général des Affaires consulaires et des Cubains résidant à l'étranger, Ernesto Soberón, a donné mercredi de nouveaux détails sur les mesures migratoires concernant la prolongation de la validité des passeports.

Dans une diffusion directe sur le réseau social Facebook, Soberón a indiqué que les passeports valables pour 10 ans seront ceux délivrés à partir du 1er juillet.

Il a expliqué qu'il a été décidé que les documents ayant une validité de six ans et ceux qui seront délivrés prochainement coexisteront dans le temps, jusqu'à la première moitié de l'année 2029.

Le fonctionnaire a souligné qu'il ne serait pas pratique de demander à un citoyen de l'île de passer par une procédure supplémentaire pour placer un autocollant indiquant que la validité du passeport est prolongée.

"La nation caribéenne ne peut pas confier aux compagnies aériennes et aux services d'immigration des pays où se rendront les Cubains la responsabilité de vérifier si le document a été délivré à une certaine date et s'il expire", a-t-il déclaré.

Il a souligné que "la chose la plus fonctionnelle et la plus pratique est que ces deux passeports coexistent maintenant".

Il a indiqué que les personnes disposant d'un passeport en cours de validité ont la possibilité de demander un passeport valable 10 ans.

Soberón a réaffirmé qu'à partir du 1er juillet, il ne sera plus nécessaire de prolonger les passeports et que leur coût restera inchangé.

En ce qui concerne la mesure visant à égaliser la durée de séjour sur l'île des Cubains vivant à l'étranger avec celle des membres de leur famille et des conjoints et enfants étrangers, il a annoncé qu'elle sera étendue à un an dans le pays.

Il a également indiqué que les mesures destinées aux personnes ayant émigré avant le 1er janvier 1971 supprimeront l'obligation de demander un permis d'entrée à chaque fois qu'elles entrent à Cuba.

Il a expliqué que des facilités leur seront accordées pendant un an afin qu'elles puissent venir sur l'île et effectuer des démarches pour l'obtention d'un passeport.

Le directeur général des Affaires consulaires et des Cubains résidant à l'étranger a déclaré que les mesures étaient bien acceptées et que la volonté du gouvernement de renforcer le lien avec les ressortissants d'autres pays était reconnue (Source : Prensa Latina).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/322919-le-ministere-cubain-des-affaires-etrangees-explique-en-detail-les-mesures-migratoires-annoncees>



Radio Habana Cuba